

Règlement du concours d'éloquence 2021

Pourquoi représenter la guerre ?

Art. 1- Le concours d'éloquence est organisé conjointement par le musée de la Grande Guerre du pays de Meaux et le Tribunal Judiciaire de Meaux.

Objectif du concours

Art. 2- Les candidat(e)s prononceront un discours d'une durée maximum de trois minutes à partir d'un objet imposé issu de la collection du musée. Ils devront se référer à la Première Guerre mondiale et restent libres d'évoquer d'autres conflits contemporains. L'objet choisi est une œuvre de Georges BRUYER qui s'intitule « Attaque de l'artillerie allemande ».

Art. 3- L'exposition temporaire Georges BRUYER étant inaugurée au musée de la Grande Guerre le samedi 6 mars 2021, un dossier comprenant des informations sur l'artiste ainsi que sur l'œuvre sélectionnée sera transmis aux candidats qualifiés dès le mardi 10 novembre 2020.

Qui peut participer ?

Art. 4- Ce concours est ouvert aux classes de CM2, Troisième et Première de l'enseignement général, technologique, professionnel, public ou privé de l'académie de Créteil. Les trois niveaux de classe constituent des catégories séparées.

Le projet doit être un projet de classe.

Art. 5- Les discours seront présentés par un(e) candidat seul(e).

Art. 6- Un établissement ne peut inscrire qu'un(e) seul(e) candidat(e) par niveau de classe.

Les Présélections

Art. 7- Les phases éliminatoires sont organisées en interne par les établissements participants, sans limite du nombre de classes et d'élèves.

Ces phases qualifieront un(e) candidat(e) seul(e) qui participera aux demi-finales.

Le candidat qualifié travaillera avec sa classe pour la suite du concours.

Art. 8- Les phases éliminatoires doivent être réalisées entre le mardi 10 novembre 2020, jour d'annonce des candidatures présélectionnées et le mercredi 10 mars 2021, jour de clôture des qualifications des candidats aux demi-finales.

Art. 9- Afin de valider définitivement leur candidature, les établissements fournissent les noms, prénoms et autorisations de droits à l'image de leur candidat(e) qualifié(e) lors des phases éliminatoires au plus tard le mercredi 10 mars 2021, minuit.

Les demi-finales et la finale

Art. 10- Les demi-finales auront lieu au musée de la Grande Guerre le mercredi 17 mars 2020 après-midi et seront publiques. À leur issue, le jury annoncera le classement des deux meilleurs discours dans chaque catégorie.

Art. 11- Les candidats sélectionnés gagneront le droit de participer à la finale au Tribunal Judiciaire de Meaux le mercredi 31 mars 2021 après-midi. La délibération du jury aura lieu immédiatement après la finale.

Art. 12- Le jury des demi-finales et de la finale sera composé de personnes issues du monde enseignant, du musée de la Grande Guerre, du Tribunal judiciaire de Meaux et des élus de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux. Il est souverain dans la désignation des lauréats.

Art. 13- Les critères d'évaluation pris en compte par le jury seront :

- la qualité de l'expression orale et la maîtrise des règles rhétoriques,
- la qualité, la clarté et l'originalité des arguments employés et leur bonne articulation avec l'objet des collections du musée de la Grande Guerre,
- le respect du temps imparti.

Le non-respect des critères sera pénalisé.

Art. 14- Les candidats pourront s'appuyer sur leurs notes mais ils ne devront pas lire leur discours. Aucun élément de décor, objet ou document ne peut être utilisé pendant le discours, mis à part les notes du candidat et le visuel de l'œuvre qui sera projeté par les organisateurs.

Art. 15- Les frais de déplacement sont à la charge du musée pour les candidats participants aux demi-finales et à la finale.

Art. 16- Si pour cause de grèves des transports ou autre raison, un(e) candidat(e) ne peut se rendre à la demi-finale ou à la finale, aucun recours ne sera possible auprès des organisateurs.

Art. 17- Chaque candidat(e) peut être accompagné(e) lors des demi-finales et des finales au musée de la Grande Guerre ainsi qu'au Tribunal Judiciaire de Meaux. Cet accompagnement est limité à cinq personnes maximum (sous réserve des conditions de normes sanitaires), comprenant la présence de son enseignant ainsi que tout autre personne de son entourage (élèves, parents, autres enseignants etc.).

Les prix

Art. 18- Chaque candidat(e) sélectionné(e) lors des demi-finales remporte une participation à un coaching réalisé par un avocat du barreau de Meaux, une semaine avant la finale soit le mercredi 24 mars 2021.

Art. 19- Chaque participant aux demi-finales recevra un diplôme et deux entrées au musée de la Grande Guerre pour sa participation.

Art. 20- Un “*Prix du jury*” sera décerné à un(e) candidat(e) de chaque niveau de classe lors des demi-finales. Il récompensera la participation et le travail réalisé, par la remise d’une bande dessinée par niveau.

Art. 21- Les récompenses listées ci-dessous seront remises à l’issue du concours, lors de la finale au Tribunal Judiciaire de Meaux :

- Candidats gagnants accompagnés de leur classe :

Une visite du Palais de Justice de Meaux et l’assistance à une audience qui sera suivie d’un temps d’échange.

- Candidats en deuxième position accompagnés de leur classe :

Une rencontre avec un reporter de guerre de l’ECPAD, au musée de la Grande Guerre.

Élève de CM2 gagnant	Élève de CM2 en 2^{ème} position
Visite atelier valable 1 an à compter du 1 ^{er} avril 2021 pour 2 personnes.	1 BD <i>Oscar et Mauricette</i>
1 BD <i>Oscar et Mauricette</i>	1 casque Adrian factice
1 casque Adrian factice	1 mug
1 mug	

Élève de Troisième gagnant	Élève de Troisième en 2^{ème} position
Catalogue de l’exposition temporaire sur G.BRUYER	Catalogue de l’exposition temporaire sur G.BRUYER
2 entrées gratuites au M2G valables 1 an à compter du 1 avril 2021	1 BD <i>14-18 La Grande Guerre</i>
2 BD <i>14-18 La Grande Guerre</i>	1 mug
1 mug	

Élève de Première gagnant	Élève de Première en 2^{ème} position
Catalogue de l’exposition temporaire sur G.BRUYER	Catalogue de l’exposition temporaire sur G.BRUYER
2 entrées gratuites au M2G valables 1 an à compter du 1 avril 2021	1 BD <i>Putain de guerre</i>
1 BD <i>Putain de guerre</i>	1 mug
1 mug	

Art. 22- Les frais de déplacement sont à la charge du musée pour les candidats gagnants accompagnés de leur classe pour la visite du Tribunal Judiciaire de Meaux ou pour la rencontre avec un reporter de guerre au Musée de la Grande Guerre.

Art. 23- Les lots de classes concernent uniquement les élèves ayant participé à la réalisation de l’éloquence avec le(a) candidat(e) pour les demi-finales et finales et dans une jauge maximale de 35 personnes, accompagnateurs compris.

Art. 24- Les établissements gagnants une visite devront se rapprocher directement des structures concernées afin de pouvoir profiter de leur prix.

Art. 25- Les dates et jauges proposées dans les lots gagnants sont définitives et non échangeables.

Inscriptions et communication

Art. 26- Les inscriptions se feront exclusivement sur le site du musée de la Grande Guerre du 01 octobre 2020 au 9 novembre 2020. La candidature se compose du formulaire complété sur le site internet du musée de la Grande Guerre (tous les champs obligatoires doivent être remplis). Le nom des établissements sélectionnés sera indiqué sur le site internet du musée dès le 10 novembre 2020.

Art. 27 - Les inscriptions sont limitées à 6 classes par catégorie, soit 6 classes de CM2, 6 classes de troisième et 6 classes de première. La sélection se fera par ordre d'inscription.

Art. 28 - Le musée de la Grande Guerre se réserve le droit de refuser toute candidature incomplète.

Art. 29 - Les établissements candidats doivent respecter les délais de retours de documents justificatifs sous peine de voir leur candidature non retenue.

Art. 30 - Les candidat(e)s s'engagent à accepter que des photos et des vidéos soient faites sur leur prestation orale. Ces images pourront être reprises par la presse, les réseaux sociaux ou par les organisateurs. Ils ou elles acceptent aussi que leur texte soit diffusé en tout ou en partie pour la promotion du concours sur le site du musée de la Grande Guerre.

Art. 31 - Les épreuves sont susceptibles d'être filmées et diffusées, en live ou sur les réseaux sociaux du musée de la Grande Guerre.